

**DECLARATION SUPPLEMENTAIRE – TLPE 2017**

BOURGES PLUS  
 Service Urbanisme Projets  
 23/31 bd Foch  
 CS 20321  
 18023 BOURGES Cedex

**SUPPRESSION DE DISPOSITIFS**

Date de création / suppression <sup>1</sup>	adresse du support	nature du support <sup>2</sup>	Dimension du support en mètre			nombre de supports <sup>3</sup>
			Largeur(a)	Hauteur (b)	Surface <sup>4</sup> (a x b)m <sup>2</sup>	

**N° de dossier :**

**TIERS N°**

Nom, prénom ou raison sociale du déclarant :

Adresse du commerce

**SIGNATURE**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ces documents

NOM Prénom .....

QUALITE .....

Fait à ....., le

Signature

**A retourner dans les 2 mois suivant la modification du support  
Accompagné des pièces justificatives (photographies, plans, factures)**

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

Si le support est créé après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la taxation commence le 1er jour du mois suivant, si le support est supprimé après 1<sup>er</sup> janvier 2016 la taxation cesse le premier jour du mois suivant.

<sup>2</sup> Enseigne, lettrage, vitrophanie, store, bannière rétractable, banderole, kakémono, bâche, oriflamme, drapeau, totem, enseigne panneau, dispositif sur clôture.

<sup>3</sup> Si vous exploitez plusieurs dispositifs identiques sur la même unité foncière au profit d'une même activité ou si le support contient plusieurs affiches, veuillez en indiquer le nombre.

<sup>4</sup> La taxe s'applique par mètre carré et par an à la superficie utile des supports taxables. Les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m<sup>2</sup> près. Pour les enseignes, il convient de retenir la somme des superficies des enseignes apposées sur une même unité foncière dépendances comprises, au profit d'une même activité.